LES FETES DE LA SEMAINE

JEUDI

Parmi les Saints du jour, on distingue Saint-Jean de Dieu, fondateur de l'ordre de la charité. Il naquit en Portugal en 1495. Ses parents étaient de la plus humble condition, mais dévots et charitables. Il fut longtemps au service d'un maître berger. En 1522, il s'enrôla dans une compagnie d'infanterie, et servit dans les guerres qui eurent lieu alors entre la France et l'Espagne. Il combattit encore en Hongrie contre les Turcs, lorsque Charles Quint était roi d'Espagne. Sa vie militaire fut assez dissipée ; mais ensuite il se livra de tout cœur à la pratique de toutes les vertus. Son humilité et sa contrition furent telles qu'il feignit d'être aliéné, et qu'il fut placé dans une maison de santé.

En 1540 il fonda l'ordre de la charité, et depuis longtemps ses membres sont répendus dans le monde entier. Il mourut le 8 mai 1550 à l'âge de 55 ans. Urbain VIII le béatifia en 1630, et Alexandre VIII le canonisa en 1690. L'ordre de la Charité a été approuvé par Pie V.

Encore Saint Félix, prêtre bourguignon, qui convertit et baptisa Sigebert, prince de l'Est-Anglie, durant son exil en France ; nommé évêque par l'archevêque de Canterbury, il fonda des églises, des monastères, des écoles. Il périt de mort violente en 646.—Voir Bède, Malmesbury et Wharton.

Encore Saints Apollon, Philemon, etc., martyrs. Celui-ci était musicien, celui-là anachorète. Ils furent précipités à la mer avec d'autres chrétiens, l'an 311, par l'ordre du préfet d'Egypte.

Encore Saint Julien, archevêque de Tolède, a écrit l' "Histoire du roi Wamba," un livre contre les Juifs, et trois livres "sur les Prognostiques, ou sur la mort et l'état de l'âme après la mort." Il mourut en 690.

Encore Saint Duthak, évêque de Ross, en Ecosse ; Sainte Rose de Viterbe, vierge ; Saint Lenan, Irlandais, vivait à la fin du cinquième siècle ; et enfin Saint Balmod ou Laumay, anachorète, né en Irlande, mais qui passa une partie de sa vie en France, et qui s'éteignit dans le Seigneur en 589, d'après le martyrologe d'Evreux.

VENDREDI

Sainte Frances, fondatrice des collatines, naquit à Rome en 1384 ; elle appartenait à une famille illustre. Ses parents la marièrent, contre son inclination à un jeune noble Romain riche, nommé Ponzani, en 1396. Ses continuels exercises de piété ne l'empêchait pas d'être complaisante pour son mari et aimable pour ses domestiques. "Une femme mariée, disait-elle, doit quitter toutes ses pratiques de piété pour vaquer aux affaires de sa maison." Son mari lui permit de son vivant de fonder un couvent de sœurs, ce qui eut lieu en 1425, mais on le fait d'ordinaire dater de 1433. Cette communauté fut approuvée par Eugène IV en 1437. Les religieuses de cette communauté étaient appelées Collatines, à cause probablement du quartier de Rome de ce nom, et Oblates parce qu'elles appelaient la profession une oblation, employant l'expression latine *offero, non profiteor*. Elle mourut le 9 mars 1440, âgée de 56 ans, Paul V, la canonisa solennellement en 1608.

Saint Grégoire de Nysse, frère de Saint Basile le Grand, vivait au 4ème siècle. Il combattit toutes les hérésies de son temps. Fort éloquent et fort instruit, il écrivit beaucoup pour la défense de l'Eglise, tant pendant son mariage qu'après son avènement à l'épiscopat. Il établit d'une manière claire que le Saint Esprit procède du Fils, condamnant ainsi une hérésie qui existe encore parmi les Grecs.

Saint Pacien, évêque de Barcelonne, fut un bel ornement pour l'Eglise au 4ème siècle, était de haute naissance, et son frère Sainte Sérina les plus heureux conseils sous Théodore et Honorius. Il a beaucoup écrit pour la défense de la vraie foi. Il recommandait sans cesse la pénitence et la mortification de la chair. Une de ses maximes était : "Omnia prius tentare ne pereas", faites tout plutôt que de périr.

Sainte Catherine de Bologne, vierge, abbesse des Pauvres Claires, communauté qui suivait la règle austère de Sainte Claire, mourut le 9 mars 1463, à l'âge de 50 ans. Son nom a été inséré dans le martyrologe romain par Clément II en 1592.

La solennité de sa canonisation fut célébrée par Clément XI, bien que la bulle de canonisation n'ait été fulminée que par Benoit XIII en 1724. Sainte Catherine a écrit quelques traités en italien et en latin.

SAMEDI

Les 40 martyrs de Sébaste, dans l'Arménie Mineure, furent mis à mort sous l'empereur Licinius en 320. Ils étaient soldats et appartenaient, d'après Saint Grégoire de Nysse et Procope, à la légion fulminante, si fameuse sous Marc Aurèle par la pluie et la victoire miraculeuses qu'elle obtient par les prières de ses membres chrétiens.

Après avoir été flagellés et frappés avec des ongles de fer pour avoir refusé de sacrifier aux dieux de l'empire, ils furent exposés nus sur la glace d'un étang par un vent glacial. Un seul fléchit, mais il expira en voulant se réchauffer.

Une de leur garde à cause de leur constance se convertit au christianisme et remplaça dans le martyre celui des 40 qui n'avait pas persévéré jusqu'à la fin.

Plusieurs succombèrent au froid pendant la nuit qu'ils passèrent sur la glace, et le matin le juge fit brûler également les morts et les mourants.

Saint Doctrovée, abbé, au temps de Childebert. Il mourut en 580.

Saint Mackessoge ou Kessoge, évêque dans les provinces de Levin et Boin, en Ecosse. Ses conseils et ses instructions profitèrent au roi Congal II qui gouverna avec une prudence extraordinaire, avec zèle et sainteté. Il mourut en 560.

DIMANCHE

Saint Eulogius de Cordone prêtre, martyr, écrivit une exhortation au martyre pour raffermir la foi des chrétiens qui persécutaient alors les Maures et les Sarrasins à Cordoue leur capitale. Après avoir assisté plusieurs matyrs à leur dernier moment, il fut décapité en 859 sous Mahomet, fils et successeur d'Abderrame III.

Saint Sophranius, patriarche de Jérusalem. Il fut l'un des premiers à dénoncer et à condamner le Monothélisme, espèce de demi- eutychisimisme qui consistait à reconnaitre qu'il a deux natures distinctes dans le Christ, la nature divine et la nature humaine, mais une seule volonté.

Il mourut en 639.

Saint Augus, a été surnommé Kele-De, c'est-à-dire adorateur de Dieu. Il naquit en Irlande et appartenait à la race des rois d'Ulster. Il fut fait évêque et mourut vers 824.

Saint Constantin qui fut, croit-on, roi en Angleterre, résigna son trône en faveur de son fils et se fit moine.

Mais on n'a rien de certain pour tout ce qui regarde ce saint.

LUNDI

Saint Grégoire le Grand, pape.

Saint Grégoire surnommé le Grand, naquit à Rome vers l'an 549. Son père était sénateur. Sa mère le consacra à Dieu dès sa naissance. On l'appela *Grégoire*, mot grec qui correspond au latin *vigile, vigilance*, vigilant, surveillance.

Avant son accession au trône pontifical, il résolut de convertir au Christianisme la nation anglaise. Voyant un jour à Rome des esclaves exposés en vente, il demanda à quelle nation ils appartenaient: on les appelle, *Angli* ou *Angles*, répondit-on—*Angeli*, anges, dit-il, car ils ont la figure des anges.—De quelle contrée viennent-il !—De Deiri ?—Oui, fit-on.—Je le crois vraiment, parcequ'ils fuient la colère de Dieu pour se rapprocher du Christ, faisant allusion au latin, *De ira Dei eruti* arrachés à la colère de Dieu.—Comment le roi de ce pays s'appelle-t-il ?—Alle—Alleluia, s'écria Saint Grégoire.—Ce dialogue est tiré de Bède.

Ce pape a beaucoup écrit ; il a fait cesser des pestes, et il a réformé les anciens chants liturgiques. Le chant grégorien remonte à lui. Ses écrits sont très nombreux. Il fit prêcher le christianisme en Angleterre, détruisit en partie les schismes de l'Orient, et fit disparaitre l'Arianisme de l'Espagne. En Afrique il extirpa les Donatistes ; dans les Gaules il bannit la Simonie.

Saint Maximien, martyr, mourut en 296.

Saint Paul, évêque de Léon, était Breton, natif du Cornwall, cousin de Saint Samson, et son compagnon sous Saint Illutus.

Il fut nommé évêque dans l'Armorique, où il convertit les infidèles ; il mourut en 573, après avoir résigné son évêché, à l'âge d'environ cent ans.

Voir les Annales de Le Cointe, les Bollandistes, et Lobineau dans ses Vies des Saints de Bretagne.

MARDI

Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople.

Il combattit les Iconoclastes, ces précurseurs des Protestants, et à la mort de Saint Tarasius, il fut nommé évêque de Constantinople en 806.

Léon d'Arménie qui monta sur le trône de Constantinople en 813 s'efforça de faire partager à Nicéphore ses idées sur le culte des images. Mais notre saint lui dit : "Nous ne pouvons changer les anciennes traditions ; nous respectons les saintes images et le livre des Evangiles." Les Iconoclastes, il faut le remarquer ici, par une contradiction commune à tous les hérétiques, vénéraient la croix et l'Evangile, tout en brisant les images exposées dans les temples à la piété des fidèles. Il fut, à cause de sa foi, 14 ans en exil, mais l'impératrice Théodora fit emporter ses reliques à Constantinople en 846, le 13 de mars.

Nicéphore a laissé plusieurs écrits, entr'autre une Chronique qui date du commencement du monde.

Sainte Euphrasie.

Le père et la mère de notre sainte, après sa naissance se vouèrent, de consentement mutuel, à une continence perpétuelle. Euphrasie, leur fille se fit religieuse après la mort de son père et du consentement de sa mère. L'empereur Théodose le jeune qui était son parent voulut la faire venir à la cour et la marier. Mais Sainte Euphrasie lui écrivit ainsi : "Invincible empereur, comme je me suis consacrée à Dieu par un vœu perpétuel de chasteté, je ne peux pas manquer à mon engagement, et prendre pour époux un mortel qui sera bientôt la pâture des vers. Pour l'acquit de mes parents veuillez distribuer leurs biens aux pauvres, aux orphelins et à l'église.

Mettez tous mes esclaves en liberté, renvoyez tous mes vassaux et mes serviteurs en leur donnant ce qui leur est dû. Elle mourut en 410 à l'âge de trente ans. Voir sa vie dans les Acta Sanctorum, par les Bollandistes.

Saint-Théophane, abbé, était contemporain de Constantin Copronyme, son tuteur. Ses amis le forcèrent de se marier ; mais le jour même de son mariage, il parla avec tant déloquence de la sainteté de la vie à son épouse, que le consentement mutuel, tous les deux firent le vœu de continence perpétuelle.

Il souffrit à cause de sa doctrine sur le culte des images, fut mis au cachot pendant deux ans, et reçut trois cents coups de fouet, puis il fut banni. Sa mort arriva en 818.

Sainte Kennocha, vierge en Ecosse sous le règne de Malcolm II. Bien que riche et unique héritière, elle refusa les meilleurs partis pour se vouer uniquement à Dieu. Elle mourut en 1007.

Saint Gérald, évêque, Anglais, devint abbé de Mayo en Irlande, puis évêque. Sa mort eu lieu en 732.

Sainte-Mochoemoc, en latin Pulcherius, abbé, fonda un grand monastère qui a porté son nom jusqu'à ce jour dans une ville d'Irlande. Il mourut en 1655.

MERCREDI

Sainte-Maud ou Mathilde, reine de Germanie, était fille de Théodoric, puissant comte saxon. Elle épousa en 913 Henri l'Oiseleur qui devint roi de Germanie ou Allemagne en 919. Sa piété éclairée l'induisait à soulager les indigents, à venir en aide aux souffrances des malheureux. Elle eut plusieurs fils dont l'un fut l'empereur Othon, un autre, Saint-Bruno, archevêque de Cologne. Dans sa dernière maladie, elle fit sa confession à son petit-fils William, archevêque de Mentz. Sa mort arriva le 14 mars 968.

Saints Acepsimas, évêque, Joseph, prêtre, et Aithilahas, diacre, martyrs. Leur supplice eut lieu sous le règne de Sapor, roi de Perse. Saint Acepsimas fut écartelé par trente hommes, assisté de deux bourreaux qui en même temps lacéraient ses chairs et le tourmentaient horriblement. Les deux autres saints subirent le même supplice, mais ils en sortirent vivants.

C'est alors qu'on les amena devant un nouveau juge qui fit pendre Joseph par les extrémités des pieds, et flageller pendant deux heures. Aithilahas fut pendu par les talons. Enfin, après d'incroyables tortures, il furent lapidés.

Saint Boniface, évêque de Ross, en Ecosse, mourut vers l'an 630. Le Bréviaire d'Aberdeen dit qu'il fonda 150 églises et oratoires en Ecosse.

SAINTE-ADELE — Un accident qui aurait pu être fatal est arrivé ici à M. Calixte Desjardins. Ce monsieur conduisait une voiture à laquelle était attelé un bœuf ; voulant porter secours à un attelage qui se trouvait à quelques pas en avant de lui, il passa devant son bœuf. L'animal fut tout à coup pris d'une rage subite et se rua avec furie sur son maître qu'il lança à huit à dix pieds à côté du chemin. Non content de cet exploit, sans s'occuper de la neige profonde à cet endroit, tout attelé, il revint de nouveau à la charge et aurait certainement tué Monsieur Desjardins, qui fut tire de cette terrible position par un prompt secours.

Le Dr Wilfrid Grignon s'empressa de prodiguer ses soins au blessé dont l'état n'inspire pas encore de craintes serieuses.

BEAUHARNOIS — Il y a quelques jours un jeune homme du nom de Louis Raymond Poirier, âgé de 15 ans, était à glisser sur la glissoire de Beauhanois, en arriere de l'hôtel Kelley, et s'était assis dans sa traine sauvage, le dos tourné dans la direction de la descente, lorsqu'arrivé à l'endroit où traverse le chemin des voitures, sur la glace, il vint en collision avec une voiture qui passait dans le moment. Le choc fut si violent qu'il perdit de suite connaissance et mourut au bout de trois quarts d'heure. Le pauvre jeune homme dans la position où il se trouvait ne pouvait voir la voiture, et pour comble de malheur la voiture sur laquel'e il alla se heurter n'avait pas de conducteur ; celui ci, comme c'est l'habitude, ayant monté dans la voiture de l'un de ses amis qui faisait route avec lui.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Les lois du Manitoba

L'honorable M. THOMPSON dépose un bill aux fins d'appliquer à la province du Manitoba certaines lois mentionnées dans le bill.

On se demande, dit le ministre de la justice, si la plupart des lois anglaises s'appliquent au Manitoba, qui se trouve dans une position tout à fait parculiere. Cette province n'etait qu'un simple territoire sous le régime de la compagnie de la baie d'Hudson, et ce n'est que lorsqu'elle fut cedée au Canada qu'elle fut érigee en province et que l'on constitua son gouvernement ; il fut décidé alors que les lois anglaises, en tant qu'elles pouvaient s'appliquer à la nouvelle province, y seraient mises en vigueur.

Le bill que je viens de deposer, dit M. Thompson, a trait a certaines questions au sujet desquelles on n'a pas legiféré.

D'après la constitution du Manitoba, les lois anglaises, telles qu'elles existaient en 1870, devaient s'appliquer à toutes les questions du ressort de la législature provinciale, mais on se demande quelles sont les lois anglaises qui doivent s'appliquer à d'autres questions, comme celles touchant le taux de l'intérêt, les billets promissoires, etc. C'est pour regler ce point que le bill est présenté.

Interpellations

M. GUILLET demande si le gouvernement se propose d'adopter des mesures pour empêcher le surchargement de navires qui naviguent sur les lacs ?

L'honorable M. FOSTER répond que le gouvernement s'occupe de cette question.

Sir A. P. CARON, en réponse à sir Richard Cartwright, dit que le gouvernement a payé au major général Strange, pour ses services lors de l'insurrection du Nord-Ouest du 28 mars au 17 septembre 1885 (174 jours) la somme de $2,177, mais on n'a pas l'intention de l'endemniser de la perte de la pension qu'il retirait du gouvernement impérial.

Sir John MACDONALD en réponse à M. Davies, dit que le gouvernement ne se propose pas de soumettre à la chambre, pendant cette session, une mesure pour faire droit aux plaintes de l'île du Prince Edouard touchant la pretendue non execution, de la part du gouvernement fédéral, de certaines conditions arrêtées lors de l'annexion de cette province à la confédération.

L'honorable M. THOMPSON en réponse à M. Innes, dit que le gouvernement s'occupe du projet de modifier la loi concernant le libelle.

La question des pêcheries

M. DAVIES se plaint de ce qu'on n'ait pas donné à la chambre des renseignements plus complets au sujet du traité des pêcheries.

Sir John A. MACDONALD regrette l'absence du ministre des finances, qui aurait pu donner des explications à l'honorable député.

Je puis déclarer, toutefois, ajoute le premier ministre, qu'il n'y a que les documents dont on est convenu de part et d'autre, qui seront soumis au congres américain ou au parlement canadien.

Le ministre des finances a obtenu de M. Bayard l'autorisation de soumettre au parlement la correspondance qui a été déposée sur le bureau de la chambre, et si la production d'autres documents est nécessaire, sir Charles Tupper, lorsqu'il sera rétabli, pourra correspondre à ce sujet avec l'ambassadeur anglais à Washington et M. Bayard.

Les honorables MM. Laurier et Mitchell soutiennent que les renseignements les plus complets au sujets des deliberations de la commission des pêcheries devraient être donnés.

Après quelques remarques de MM. Casey, Mulock et Casgrain, le premier ministre répond que sir Charles Tupper a déja déclaré qu'il regrettait que les protocoles ne fussent pas aussi complets qu'il s'y attendait. Le ministre des finances a obtenu l'autorisation de produire les propositions et contre-propositions qui ont été soumises à la conférence ; s'il y a d'autres documents, il n'y a aucun doute que le ministre des finances permettra qu'ils soient soumis à la chambre, mais on ne pourrait les produire sans son autorisation.

Les relations de commerce

Sir Richard CARTWRIGHT soumet à la chambre la proposition suivante :

Qu'il est beaucoup à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est opportun que tous les produits naturels ou les articles manufactures de l'un et l'autre pays soient admis en franchise dans les ports respectifs des deux pays, (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou du revenu de l'interieur.)

Qu'il est, en outre, opportun que le gouvernement du Canada adopte, avant peu, des mesures propres à s'assurer à quelles conditions des arrangements pourraient être conclus avec les Etats-Unis afin d'établir une réciprocité entiere et sans restriction avec ce pays.

L'honorable député fait observer que, depuis une vingtaine d'années il s'est produit des changements importants dans l'économie politique et sociale du pays. D'abord, dit-il, il y a l'emigration aux Etats-Unis. Ce ne sont pas seulement des nôtres qui vont aux Etats-Unis, mais la plupart des immigrants qui viennent au Canada n'y font qu'y séjourner en passant, pour ainsi dire, et partent ensuite pour le pays voisin.

En 1861, le chiffre de notre population d'origine étrangere était de 665,000 ames, en 1881 ce chiffre avait baisse à 565,000 âmes, bien que, durant cet intervalle, nous eussions fait venir au milieu de nous 521,000 immigrants.

Le nombre des immigrants qui se sont établis au Canada depuis cinq ou six ans est peu considérable, ce qui démontre que ceux qui viennent ici à nos frais ne font que sejourner en passant dans le pays, comme je viens de le dire. On prétendra peut-être que ces immigrants se sont établis dans la province d'Ontario et ont remplacé ceux des nôtres qui auraient quitté cette province, mais ce n'est guere probable. Le Canada a perdu aussi une partie notable de sa population indigene ; de 1890 à 1880, pour une raison ou pour une autre, 655,000 canadiens, au moins, ont émigré aux Etats-Unis. Pendant cet espace de temps, la population d'Ontario ne s'est accrue que de 128,000 âmes, d'apres les statistiques municipales.

D'après des rapports publiés aux Etats-Unis, 900,000 Canadiens demeurent aujourd'hui dans le pays voisin.

Le député d'Oxford sud attribue cet état de choses à l'incurie du gouvernement, accusant celui ci d'avoir augmente la dette publique et les impôts, d'avoir empieté sur les droits des législatures provinciales et accordé à une compagnie de chemin de fer un monopole qui a retardé la prospérite de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest ; il soutient que le libre échange avec les Etats-Unis ferait disparaitre ces ligues commerciales ou *combines* comme on les appelle vulgairement, dont on se plaint aujourd'hui ; il offrirait au Canada de nouveaux marchés et aux Etats-Unis, un vaste champ pour ses entreprises et le placement de ses capitaux.

Bien que les tarifs des deux pays se combattent l'un et l'autre, sur $240,000,000, chiffre auquel s'eleve nos transactions commerciales, $80,000,000 representent celles que nous faisons avec les Etats-Unis. Le chiffre total des exportations et importations de l'Australie, dont la population est de 3,500,000 âmes, est de $525,000,000, tandis qu'au Canada, dont la population est de 4,800,000 âmes, nos importations ne s'élevent qu'à $202,000,000.

Le marché américain est le seul où nous pouvons vendre nos chevaux, notre bétail ainsi que nos principaux articles de production. Il y a sur la frontiere plusieurs villes, dont les habitants achèteraient de nos produits en quantité si le projet que j'ai soumis se réalisa.

Nos chemins de fer, dans les provinces de Quebec et d'Ontario ne rapportent pas plus de 2½ pour cent sur les capitaux placés dans ces entreprises, mais avec le libre-échange, ces placements deviendraient avantageux. Personne ne peut nier que la réciprocité sans restriction serait très favorable aux provinces maritimes, au Manitoba et à la Colombie Anglaise.

Le marché américain prend, de jour en jour, un développement considérable et on ne peut obtenir nulle part ailleurs des prix plus élevés pour une quantité d'articles ; à proprement parler, il n'y a que deux pays qui achètent de nos produits, l'Angleterre, ainsi que ses colonies, et les Etats-Unis et nous ne devons pas negliger de développer nos relations de commerce avec nos voisins.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Sir Richard CARTWRIGHT reprend son discours.

Il dit que si on donne aux cultivateurs acces aux marches americains, ils en retiront de grands avantages ; il en sera de même pour les pecheurs, les marchands de bois et la plupart de nos fabricants.

Si le parti libéral, dit sir Richard Cartwright, fut resté au pouvoir, il n'aurait eu aucune difficulté, au point de vue financier, à regler cette question du développement de nos relations de commerce avec les Etats-Unis ; nous aurions maintenu le chiffre de la dette publique à $20,000,000 ou $25,000,000 et celui des impots à $20,000,000 au plus.

Ma proposition ne tend nullement à augmenter les dépenses du pays et la réciprocité commerciale sans restriction avec les Etats-Unis serait avantageuse pour toutes les classes de la population. La taxe directe, lorsqu'elle est prélevée equitablement, est moins lourde que toute autre taxe prelevée d'une maniere differente.

En resserrant ses relations de commerce avec les Etats-Unis, le Canada rendrait à l'Angleterre le service le plus important qu'aucune de ses colonies ne lui ait jamais rendu. A première vue, on serait porté à considérer comme absurde et sans precédent la proposition de la part d'une colonie d'admettre en franchise les produits d'un pays étranger tandis qu'elle prélèverait des droits sur ceux de la mere-patrie ; mais si l'on considere que les Etats-Unis sont le seul pays avec lequel l'Angleterre puisse conclure un traité de paix permanent, on comprendra que ce projet lui est favorable. Actuellement, notre tarif est presque aussi hostile à l'Angleterre que celui des Etats-Unis et il est probable qu'avant longtemps l'un des deux, le notre sera le plus onéreux.

L'orateur parle ici de ce qu'il appelle les bévues commises par l'Angleterre chaque fois qu'elle a entamé des négociations avec les Etats-Unis et dit que jamais occasion plus favorable ne s'est présentée de réparer ces bévues. L'Angleterre a sacrifié les intérets du Canada dans le but de se concilier les Etats-Unis, pourquoi ne pas se concilier ce pays aujourd'hui en établissant la réciprocite commerciale sans restriction.

Après avoir donné d'autres raisons à l'appui de sa motion, sir Richard Cartwright termine en disant que le gouvernement américain est en faveur du projet qu'il a soumis et que le gouvernement impérial, après qu'il l'aura étudié, n'y mettra aucun obstacle.

L'honorable M. WHITE, en se levant pour prendre la parole, est salué par des applaudissements.

Il fait observer d'abord que l'honorable député de Oxford sud a consacré presque tout son temps à dire que le Canada ne prosperait pas, que la population du pays decroissait et que le commerce diminuait, c'est-à-dire qu'il n'a fait que repeter la vieille complainte du parti, qui chante sans cesse que le pays s'en va à la ruine.

Il n'est pas facile, dit le ministre de l'intérieur, de mettre ces déclarations d'accord avec celles du *Globe*, organe du parti liberal, qui a publié un article recommandant de ne pas s'en rapporter aux chiffres que l'on cite pour essayer de démontrer que le Canada recule au lieu d'avancer dans la voie du progrès. Ce n'est pas là le langage d'un journal conservateur, mais celui de l'un des organes de l'opposition. (Applaudissements).

L'honorable député d'Oxford ne s'est pas exprimé d'une maniere claire relativement à son projet ; il ne nous a pas dit si c'était l'union commerciale qu'il désirait, ou la réciprocité sans restriction, qui nous laisserait libres d'agir comme nous le jugerions à propos à l'egard des autres pays. (Ecoutez ! Ecoutez !)

L'honorable député a parlé de l'importance de son projet ; mais comment se fait-il que son chef, l'honorable M. Blake, se soit contenté d'en dire quelques mots seulement, lors des dernieres elections? (Applaudissements.)

Comment mettre d'accord ce projet avec la promesse faite par le chef de l'opposition qui a déclaré que si son parti montait au pouvoir, on maintiendrait, quant aux manufactures, l'ordre établi et que les droits ne seraient pas reduits ? (Ecoutez ! Ecoutez.)

Dans un discours prononcé à Charlottetown, il y a un peu plus d'un an, sir Richard Cartwright a déclaré que la question de l'union commerciale était écartée du domaine de la politique, et voilà qu'aujourd'hui il soutient que le libre échange est un projet realisable et que nous devons nécessairement adopter si nous voulons sauver le pays de la ruine.

On a souvent reproché au parti libéral de n'avoir aucun programme politique ; il a voulu un nouveau titre, celui d'être un parti avec un programme politique irréalisable. Après avoir tâtonné pendant dix ans, les libéraux appuient une politique qu'ils ne pourraient certainement pas suivre s'ils étaient au pouvoir.

Les deux partis au Canada ont toujours été en faveur de la réciprocité commerciale quant aux produits naturels des deux pays d'autant qu'elle n'aurait pas empiété sur les droits constitutionnels de l'un ou l'autre pays. En 1854, le parti conservateur prit l'initiative au sujet du traité désigné sous le nom de traité Elgin, qui fut déclaré comme inacceptable des qu'il fut proposé au peuple américain. En 1874 le gouvernement delegua à Washington M. Brown qui, de concert avec M. Fischer élabora un traité qui devait être tres favorable au Canada et nous obligea à construire le canal de Caughnawaga pour transporter le bois aux Etats-Unis ; en depit de tout cela, le traité fut simplement soumis au senat et on ne jugea pas même opportun de le deférer à un comité. Depuis, tous les efforts qu'on a tentés pour conclure un traité de réciprocité avec les Etats-Unis ont été sans résultat. Par l'acte de 1879, inaugurant la politique nationale, le gouverneur général en Conseil fut autorisé à conclure un traité de réciprocité, si le gouvernement américain se montrait disposé à accepter des conditions qui seraient avantageuses pour les deux pays. Je partage l'opinion de l'honorable député d'Oxford, qui disait l'année dernière : "Que le Canada devrait compter sur ses propres ressources pour assurer sa prosperité.

Le projet dont il est question aujourd'hui n'est pas nouveau. En 1871, à la réunion de la Chambre Nationale de Commerce à Saint-Louis, l'honorable M. John Young se prononça en faveur de l'union commerciale ; il déclara, toutefois, que ce projet ne serait realisable que si le Canada se separait de l'Angleterre. M. Young ajouta que cette separation de la mere-patrie était nécessaire au développement du Canada.

Le ministre de l'intérieur dit que c'est Erastus Wiman qui dirige aujourd'hui le parti libéral. (Non ! non ! du coté de la gauche) ; dans tous les cas, ajoute M. White, c'est lui qui est à la tête de ce projet.

La réalisation de ce projet nous mettrait à la merci du Congrès américain et équivaudrait, de fait, à la séparation du Canada de l'Angleterre.

Ce projet, en outre, affecterait, d'une maniere sensible, notre situation financiere. Les recettes des douanes excedent $22,000,000 et celles provenant d'autres sources, excèdent $13,000,000. Les droits prelevés sur les importations des autres pays, à part celles des Etats-Unis, s'élèvent à $15,000,000, ce qui laisse $7,250,000 pour les droits prelévés sur les importations américaines. Avec la réciprocite commerciale sans restriction, nous renoncerions à tous nos revenus de la douane parce qu'il n'y aurait alors aucune raison pour que les marchandises d'Angleterre ou d'ailleurs fussent expédiées par la voie du Saint-Laurent quand elles pourraient être expédiées à New-York, Boston, etc. pour de là être distribuées dans toutes les parties du pays.

L'honorable député de Oxford-Sud, sir Richard Cartwright, ne paraît pas redouter les consequences de la taxe directe ; quant à moi, je maintiens que cette taxe est le fardeau le plus lourd que l'on puisse imposer à la classe pauvre. (Applaudissements). D'après le tarif actuel, des droits élevés sont imposés sur les articles de luxe, le riche paie ces droits tandis que la classe pauvre n'a presque rien à payer. (Applaudissements).

L'honorable M. White parle encore longuement et démontre d'une maniere convaincante, citant des chiffres à l'appui de son assertion, que ce projet de l'union commerciale n'est pas acceptable, qu'il serait préjudiciable aux intérêts du pays, particulierement à ceux de la classe agricole.

Il reprend son siege au milieu d'applaudissements prolonges.

Sur la proposition de M. DAVIES, le débat est ajourné.

La seance est levee à 11.45 hrs.

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à executer toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pieces légeres ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'experience, et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigar Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIE"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de premiere classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des plus aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chevres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et materiaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
ALEX FLECK, JR.

23-1-88—6m

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire.
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

ENTRPRENEUR

—DE—

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

PLOMBAGE
CHAUFFAGE et
TOITURES.

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chaneleures en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisance, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

☞ Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit les gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

—ET DE—

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas divulgués à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... *billets de 1re série à $1,00.*

..... *billets de 2me série à 25 cts.*

La somme de $ ..... *est ci-jointe.*

Nom .....

Rue ..... *No* .....

ou Boite du Bureau de Poste No .....

Localité .....

ADRESSE

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de demande de Billets, enlevez la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures

—ROYAL—

SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche des voitures légères, cuilleys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puise de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les materiaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix tres bas.

Attention speciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de répar